AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1647
FR0004076891-FS0684

10 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE FLO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2015, complété par un courrier reçu le 10 novembre 2015, la société anonyme SwissLife Gestion Privée[1] (7 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 novembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE FLO et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 407 795 actions GROUPE FLO représentant autant de droits de vote, soit 5,98% du capital et 3,52% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE FLO sur le marché.

[1] Contrôlée par SwissLife Banque Privée. La société SwissLife Gestion Privée a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 40 271 427 actions représentant 68 444 247 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.